TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CADRE JURISTE POUR L'AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES ASSURANCES (ARCA)

Accord pour affichage

1. Contexte et justification

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) est une administration personnalisée de l'Etat placée sous la tutelle du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique dont le rôle est d'exercer pour le compte de l'Etat et au profit des assurés et bénéficiaires de contrats, le contrôle et la supervision des activités et organismes d'assurances.

Pour mieux assumer sa mission de régulation du secteur des assurances, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) désire recruter un (1) cadre juriste pour la Cellule des Affaires juridiques, de la Règlementation, des Etudes et des Agréments.

2. Missions et responsabilités du Cadre juriste

Placé sous l'autorité du Chef de la Cellule des Affaires juridiques, de la Règlementation, des Etudes et des Agréments, le Cadre Juriste aura pour mission de :

- préparer des projets de textes législatifs et réglementaires à soumettre à la hiérarchie ainsi que le contrôle de l'application de la réglementation ;
- assurer l'étude des contrats, des tarifs, des documents commerciaux destinés au public, à soumettre à la Commission de Régulation et de Supervision des Assurances(CSRA);
- assurer l'étude des réclamations des assurés, des litiges entre assureurs d'une part et entre assureurs, assurés et bénéficiaires de contrats d'autre part ;
- effectuer la pré-instruction, en liaison avec la Cellule d'inspection des assurances, des demandes d'agrément des compagnies et des courtiers d'assurances ;
- effectuer la pré-instruction des dossiers des agents généraux à soumettre au visa de la Commission de Supervision et de Régulation et des Assurances ;
- assurer le suivi et la gestion des contrats d'assurances souscrits par l'Etat ;
- préparer, en cas d'approbation de la Commission de Supervision et de Régulation des Assurances, des décisions d'agrément des compagnies, des courtiers, des bancassureurs et sociétés de courtage d'assurances ;
- en liaison avec les cadres des autres cellules, effectuer le contrôle sur place des compagnies d'assurances, des courtiers, des bancassureurs et sociétés de courtage d'assurances ;
- assister et exécuter toute autre tâche lui demandée par la hiérarchie.

3. Profil du Candidat

Le Cadre Juriste doit remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité burundaise ;
- avoir un diplôme en droit des assurances, en droit des affaires ou en droit judiciaire de niveau Master au moins ou équivalent ;

REPUBLIQUE DU BURUNDI
A.R.C.A
Tél : 22 27 63 46
22 27 63 47
Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances